

Le Montjoie

Journal municipal



HÔTEL DE VILLE

1425, route 340, Saint-Télesphore QC
J0P 1Y0

Téléphone (450) 269-2999

Télécopieur (450) 269-2257

Courriel info@st-telephore.ca
Site internet www.saint-telephore.com
Facebook facebook.com/saint-telephore

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi 8H00 À 12H00—13H00 À 16H30
Vendredi 8H00 À 13H00—PM Fermé

DIRECTION GÉNÉRALE

Danielle Glode, poste 3163
dg@st-telephore.ca

MAIRIE

David McKay, poste 3161
maire@st-telephore.ca

ADJOINTE

Manon Cuillierier, poste 3162
adjointe@st-telephore.ca

URBANISME

Mercredi de 16h à 21h
Vendredi de 12h à 16h
Pierre-Luc Paquet, poste 3158
urbanisme@st-telephore.ca

SERVICE D'INCENDIE

450-802-0772
incendie@st-telephore.ca

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

Poste 3159
travauxpublics@st-telephore.ca

URGENCE MUNICIPALE

Pour toute urgence nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture, veuillez composer le 3-1-1.

DANS CETTE PARUTION

Affaires municipales	2
Déneigement	3
Sécurité incendie	4
Hygiène du milieu et environnement	5
Vie communautaire, loisirs et culture	6
Calendriers	8

- 9-1-1** Feu, ambulance, police
- 8-1-1** Info-Santé
- 5-1-1** Transport Québec
- 3-1-1** Urgence en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville
- 2-1-1** Ressources sociocommunautaires



AFFAIRES MUNICIPALES



CONSEIL MUNICIPAL

Maire :

David McKay

Conseillère siège # 1 :

Nathalie Lanthier

Conseillère siège # 2 :

Mélissa Morin

Conseiller siège # 3 :

Neil Morrison

Conseiller siège # 4 :

Paul Gauthier

Conseiller siège # 5 :

Danny Raymond

Conseillère siège # 6 :

Marie T. Dupont



La Municipalité compte sur votre collaboration et tient à rappeler aux citoyens que le règlement sur le stationnement stipule que : «Nul ne peut stationner ou immobiliser un véhicule routier sur la voie publique entre minuit et 7h00, du 15 novembre au 1^{er} avril, inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité.»

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCHAINE SÉANCE

Lundi le 8 décembre 2025 à 19h30
Centre communautaire Rémi-Sauvé

Les personnes qui le souhaitent peuvent poser leurs QUESTIONS au plus tard à 19h00 la journée même de la séance du Conseil:

- par courriel à dg@st-telesphore.ca ;
- par téléphone au 450-269-2999 poste 3163 ;
- par internet au [www.saint-telesphore.com/nous joindre](http://www.saint-telesphore.com/nous%20joindre).

Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité. Pour ceux n'ayant pas Internet, une copie est disponible sur demande.

BÉNÉVOLES

Le Conseil tient à remercier tous les bénévoles impliqués dans l'organisation de toutes les activités de la dernière année. Sans eux, le bocce, pickleball, pétanque, baseball, soupers de l'âge d'or, repas partagés, coloriage de pâques, peinture sur roches, échange de vivaces, festival sportif, atelier de pain et potage, le Marché de Noël, guignolée, dépouillement et illumination du sapin ne pourraient avoir lieu.

Votre temps, votre énergie et votre cœur font toute la différence. Grâce à votre engagement, la municipalité a pu accomplir bien plus que ce qu'elle aurait imaginé. Vous avez offert bien plus que des heures de travail, vous avez partagé votre sourire, votre bienveillance et votre passion.

Chaque geste, petit ou grand, a contribué à créer un impact réel et positif. Vous êtes la preuve vivante que la solidarité et l'entraide peuvent transformer des vies.

Du fond du cœur, merci pour votre générosité, votre dévouement et votre esprit d'équipe. La Municipalité est fière et reconnaissante de vous avoir à ses côtés.



Merci
À nos bénévoles!

Par les citoyens

Extrait du RMH 450 –Règlement sur les nuisances

ARTICLE 12 “Neige”

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de jeter ou déposer sur les voies et les endroits publics, dans les cours d'eau, aux extrémités d'un ponceau ou autour des bornes d'incendie, de la neige ou de la glace.

Par conséquent, il est interdit de souffler sa neige dans la rue ou sur le trottoir ou de traverser le chemin pour la souffler de l'autre côté de la rue.

ARTICLE 13 “Neige accumulée”

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de laisser s'accumuler de la neige, de la glace ou des glaçons sur un toit incliné qui se déverse sur ou vers toute voie publique et endroit public.

ARTICLE 31 “Amendes”

Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, pour chaque jour ou partie de jour que dure l'infraction :

- pour une première infraction, d'une amende de deux cents dollars (200 \$) à mille dollars (1 000\$) lorsqu'il s'agit d'une personne physique et de quatre cents dollars (400 \$) à deux mille dollars (2 000 \$) lorsqu'il s'agit d'une personne morale;
- en cas de récidive, d'une amende de quatre cents dollars (400 \$) à deux mille dollars (2 000 \$) lorsqu'il s'agit d'une personne physique et de huit cents dollars (800 \$) à quatre mille dollars (4 000 \$) lorsqu'il s'agit d'une personne morale...

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.

Par la municipalité

L'article 69 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus. Au sens de cette Loi, une voie publique inclut les trottoirs.

Déneigement des routes 340 et 325

Les routes 340 et 325 sont sous la juridiction de Transports Québec et ne sont donc pas déneigées par la Municipalité.

Composez le 5-1-1 pour toute plainte ou urgence sur ces routes.

Plaintes pour le déneigement sur les routes municipales

Pour toute plainte ou demande d'intervention, utiliser le formulaire « FICHE SIGNALÉTIQUE DÉNEIGEMENT » sur le site web. Un suivi sera immédiatement acheminé aux bons responsables, selon leur juridiction ou leur mandat. Ainsi, toutes les plaintes seront consignées.



La guignolée

Le 6 décembre entre 9h et 15h

*La caserne sera ouverte pour recevoir vos
denrées non périssables et/ou vos dons
en argent*

Tous les dons et denrées
seront remis au
Centre d'Action Bénévole Soulanges



*Municipalité de
Saint-Télesphore*



**FAIS DE
LA PLACE
dans ton
BAC!**

 tricycle-mrcvs.ca



La collecte du
BAC BLEU passera
aux deux semaines
dans tout Vaudreuil-Soulanges



VAUDREUIL-DORION

VEN : 8 H - 16 H
SAM - DIM : 9 H - 16 H

 **LOCALISATION**
2800, rue Henry-Ford
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 0V8

SAINT-ZOTIQUE

VEN : 8 H - 17 H
SAM - DIM : 9 H - 16 H

 **LOCALISATION**
2050, rue Principale
Saint-Zotique (Québec) J0P 1Z0

RIGAUD

SAM - DIM : 9 H - 16 H

 **LOCALISATION**
32, rue de la Coopérative
Rigaud (Québec) J0P 1P0

PINCOURT

VEN : 8 H - 16 H
SAM : 9 H - 16 H

 **LOCALISATION**
750, boulevard Olympique
Pincourt (Québec) J7W 7C8

 Retour à
**l'horaire
d'hiver le
1^{er} décembre**



 Info-Écocentre
450 455-5434

 www.tricycle-mrcvs.ca





Tous les 2e mercredis du mois, vous êtes invités au centre communautaire pour le repas partagé afin de venir déguster un bon repas, discuter et vous amuser.

Le prochain repas partagé sera **mercredi le 10 décembre** à midi au Centre communautaire Rémi-Sauvé. **Relâche en janvier et de retour mercredi le 11 février 2026.**

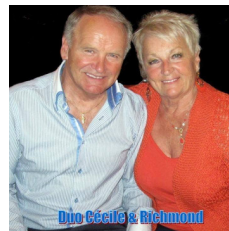
Bienvenue à tous!!!

Faites votre réservation 1 semaine avant le repas auprès de :

Madame Micheline Lamarche ou Monsieur Luc Boivin au 450-269-3272.

SOUPER DE L'ÂGE D'OR

28 février 2026



Cécile & Richmond

Cécile & Richmond seront de retour le 28 février prochain pour le souper de l'Âge d'Or.

Le Club de l'Âge d'Or vous attend en grand nombre dès 18h00 au centre communautaire Rémi-Sauvé.

Pour réservations :

Madame Carole Lauzon au 450-269-2059.

Paniers de Noël

INSCRIPTION

LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE SOULANGES OFFRE L'OCCASION AUX PERSONNES ÉPROUVANT DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES, À FAIBLE REVENU OU À PETITS SALAIRES, DE S'INSCRIRE POUR OBTENIR UN PANIER DE NOËL.

Période d'inscription : du 17 au 29 novembre du lundi au jeudi entre 8h30 et 16h00 (places limitées)

Par téléphone au 450-265-3134

CE SERVICE EST OFFERT AUX RÉSIDENTS:

- SAINT-POLYCARPE
- SAINT-TÉLESPHORE
- LES COTEAUX
- SAINT-CLET
- SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON
- SAINT-ZOTIQUE
- SAINTE-MARTHE
- COTEAU-DU-LAC
- RIVIÈRE-BEAUDETTE



Centre
d'action
bénévole
Soulanges

DÉPOUILLEMENT & ILLUMINATION

6 DÉCEMBRE 2025

AU PARC LÉON-PRIEUR
119 RUE PRINCIPALE
DE 18H À 20H

N'OUBLIEZ PAS VOTRE DÉCORATION
POUR L'ARBRE DE NOËL
HO HO HO



...Bientôt ce sera Noël...

**Spectacle de Noël pour toute la famille
avec Karine McCarragher et ses invités**

ÉGLISE ST-TÉLESPHORE
14 DÉCEMBRE 14H

Infos et billets: 450-269-2313 ou 450-265-3173



25\$/ pers. 15 ans+ Gratuit 14 ans et -

**SOUPER DES FÊTES!
HOLIDAY SUPPER**

**SOUPER DES FÊTES AU PROFIT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE
SOULANGES DE SAINT-TÉLESPHORE**

IN SUPPORT OF SOULANGES ELEMENTARY SCHOOL



**JEUDI 18 DÉCEMBRE
THURSDAY, DECEMBER 18TH**

LE SOUPER SERA SERVI DE 17 H À 18 H 30
SUPPER IS SERVED FROM 5:00 TO 6:30 PM

LE SOUPER SERA SUIVI D'UNE PIÈCE PRÉSENTÉE PAR LES
ÉLÈVES.
SUPPER WILL BE FOLLOWED BY A PLAY.

« UN TOUT NOUVEAU PÈRE NOËL »
"A TOTALLY NEW SANTA CLAUS"

ADULTES : 15,00 \$
ADULTS: \$15.00
ENFANTS (5 À 12 ANS) : 8,00 \$
CHILDREN (5-12): \$8.00



NOVEMBRE 2025

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2 	3 	4 	5	6	7	8 
9	10 	11 	12 	13	14	15 
16	17 	18 	19	20	21	22
23/30	24 	25	26 	27	28	29

DÉCEMBRE 2025

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1 	2 	3	4	5	6 Guignolée Dépouillement Illumination
7	8 	9	10 	11	12	13
14 	15 	16 	17	18 	19 Fermé midi	20 Fermé
21 Fermé	22 Fermé 	23 Fermé	24 Fermé	25 Fermé 	26 Fermé	27 Fermé
28 Fermé	29 Fermé 	30 Fermé 	31 Fermé			

Matières recyclables 	Matières domestiques 	Matières organiques 	Séance du Conseil 	Collecte objets volumineux 	Collecte Résidus verts Feuilles 	 0h-7h 15 NOV au 1 ^{er} AVRIL
---	---	--	--	---	--	---